



Trop de médicaments prescrits en maison de retraite

Un rapport remis jeudi 12 décembre à la ministre déléguée aux personnes âgées, Michèle Delaunay, relève que les ordonnances en maisons de retraite comptent huit médicaments en moyenne.

12/12/13 - 17 H 06

Faute de disposer de produits adaptés aux personnes âgées, les soignants sont souvent obligés d'écraser les médicaments, ce qui peut favoriser certains effets secondaires.

AVEC CET ARTICLE

- ▶ [+ Le gouvernement engage l'acte II de l'allocation personnalisée d'autonomie](#)
- ▶ [+ Comment favoriser le maintien à domicile des personnes âgées](#)
- ▶ [Les lieux de vie des personnes âgées](#)
- ▶ [+ Au Royaume-Uni, les logements neufs doivent être adaptés à tous](#)

Dans les maisons de retraite, on les appelle les « *prescriptions mille-feuilles* ». Ce terme fait référence aux ordonnances à rallonge où les médicaments s'empilent les uns derrière les autres dans des listes parfois impressionnantes. Au sein des établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes (Ehpad), chaque ordonnance compte huit médicaments en moyenne.

Ce chiffre figure dans un rapport rédigé par Philippe Verger, directeur adjoint du CHU de Limoges, remis jeudi 12 décembre à Michèle Delaunay, la ministre déléguée aux personnes âgées. Selon ce rapport, ces prescriptions sont souvent inappropriées et peuvent favoriser la survenue d'effets indésirables parfois graves.

TÉLÉCHARGEZ >>

Rapport Politique du médicament en EHPAD

Au sein d'une maison de retraite, il n'est pas toujours simple d'assurer une bonne coordination des prescriptions. En principe, cette mission est assurée par un praticien-coordonateur. Mais ce dernier n'a pas la main sur les ordonnances. Les résidents, en effet, peuvent continuer à être suivis par leur généraliste traitant, qui reste décideur en matière de traitements.

ON COMPTE PARFOIS JUSQU'À 50 MÉDECINS LIBÉRAUX INTERVENANTS

Dans certains Ehpad, on compte parfois jusqu'à 50 médecins libéraux intervenants, ce qui complique la tâche du praticien-coordonateur, mais aussi celle de l'infirmier chargé d'assurer le suivi des prescriptions.

Autre constat : aujourd'hui, ces patients âgés sont trop souvent exclus des essais chargés d'évaluer des médicaments dont ils sont pourtant, ensuite, les plus gros consommateurs. Le problème est que bon nombre de produits se présentent sous une forme (comprimés, gélules) qui les rend difficiles à ingérer par des personnes ayant des troubles de la déglutition. Résultat, en Ehpad, le personnel est souvent obligé d'écraser les médicaments. En 2009, une étude a été menée dans les unités de gériatrie du CHU de Rouen.

Cette pratique d'écrasement était conduite pour 221 patients sur un total de 683 inclus dans l'étude. Et dans près de la moitié des cas (41,5 %), les médicaments présentaient une forme galénique (la présentation du médicament) qui, en principe, interdisait tout écrasement.

UN RISQUE DE SURDOSAGE

« Certains produits ont, par exemple, une forme à libération prolongée. Dans ce cas, la substance active doit se déliter progressivement dans l'organisme. Avec l'écrasement, ce n'est plus possible. Et il y a un risque de perte d'efficacité du produit, mais aussi de surdosage », explique le professeur Jean Doucet, gériatre et professeur de thérapeutique au CHU de Rouen.

Très souvent aussi, les médicaments sont écrasés les uns avec les autres, ce qui peut favoriser des problèmes d'interactions. « Dans notre étude, on avait constaté que les médicaments étaient préparés dans un mortier qui n'était pas toujours nettoyé d'un patient à l'autre. Ce qui pouvait favoriser des mélanges de particules médicamenteuses », ajoute le professeur Doucet. Cette étude a débouché sur des recommandations de l'Observatoire du médicament de Haute-Normandie qui ont été transmises à la Haute Autorité de santé.

Suspicion d'euthanasies dans un établissement chambérien

Une employée de maison de retraite de Chambéry, âgée de 30 ans, est soupçonnée d'avoir empoisonné six pensionnaires depuis deux mois. « La suspecte reconnaît qu'elle a voulu soulager les souffrances de six personnes qui sont décédées depuis début octobre, elle ne reconnaît pas avoir voulu les tuer », indique une source proche de l'enquête.

Elle parle d'un « cocktail médicamenteux » qu'elle aurait administré aux six personnes décédées, qui « pour la plupart » étaient « âgées, voire très âgées », et souffraient « de pathologies lourdes ». L'employée était jeudi 12 décembre à la mi-journée en cours de présentation à un juge d'instruction en vue d'une mise en examen.

PIERRE BIENVAULT

[+ Le gouvernement engage l'acte II de l'allocation personnalisée d'autonomie](#) ▶

12/12/13 - 17 H 06

+ RÉAGISSEZ 0 commentaire

La possibilité de réagir aux articles est réservée aux abonnés

Vous êtes abonné(e) ? [Cliquez ici pour vous identifier](#)